



La KfW utilise le crédit de promotion comme un instrument de financement de la Coopération financière (CF) avec les pays en développement et les pays émergents. Les crédits de promotion sont octroyés au nom et pour le compte du gouvernement fédéral allemand.

Le crédit de promotion est destiné au financement de projets dignes de soutien sous l'aspect de la politique de développement, surtout dans des pays sans problèmes d'endettement notables. Avec ses conditions plus avantageuses que celles du marché, il élargit la gamme d'offres des produits financiers CF et comble le vide entre les prêts de développement accordés à des conditions concessionnelles et les financements commerciaux. Les crédits de promotion complètent les prestations de la Coopération au développement allemande et sont particulièrement adaptés au soutien du secteur privé dans les pays partenaires.

Caractéristiques essentielles

Les financements sont disponibles pour:

- le refinancement d'établissements financiers publics ou bénéficiant d'une garantie de l'Etat du secteur bancaire formel;
- les engagements de crédit et de participation dans le domaine de la microfinance;
- les investissements privés et publics dans le domaine des infrastructures (télécommunications, transport, énergie, approvisionnement en eau, et cetera).

L'octroi des prêts est soumis à **l'éligibilité des projets** à financer sous l'aspect de la politique de développement. Les projets sont évalués sur la base des principes sectoriels et régionaux du gouvernement fédéral allemand en matière de développement. Par ailleurs, la KfW doit juger acceptable le risque du projet et la solvabilité de l'emprunteur.

Les crédits de promotion sont accordés à des conditions correspondant au niveau supérieur de la catégorie des prêts concessionnels, c.-à-d. à des conditions proches du marché. Comme la KfW finance avant tout des projets nécessitant un financement à long terme, la durée minimale de crédit est généralement de 4 ans. Toutefois des durées inférieures sont possibles dans certains cas.

Les formes de financement dépendent de la solvabilité de l'emprunteur/du promoteur du projet et de ses besoins spécifiques. La KfW est en mesure d'adapter entièrement les durées, les monnaies et les options de taux d'intérêt aux besoins des partenaires.

Dans le domaine du **financement des infrastructures**, les crédits de promotion peuvent être octroyés à des emprunteurs publics, des entreprises privées mais aussi dans le cadre de financements de projets. Des crédits individuels sont possibles tout comme des financements structurés, des crédits syndiqués, des sous-participations en risques et des avals. **Par principe**, **les crédits sont toujours non liés à des fournitures**.

Si possible, les procès-verbaux des négociations intergouvernementales bilatérales font mention de l'emploi des crédits de promotion. Dans certains cas appropriés, les crédits de promotion peuvent être préparés à travers le fonds d'études et d'experts mis en place par le Ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ) ou accompagnés de mesures de soutien en personnel (formation).

Demandes de financement

Les demandes de financement devraient être accompagnées d'informations concluantes sur le projet de financement prévu. Notamment pour les **financements de projets dans le domaine de l'infrastructure économique**, il est recommandé de s'adresser le plus tôt possible à la KfW afin de dégager la solution idéale parmi les nombreuses structures possibles de ce type de financement. En général, les demandes sont adressées à la KfW par les promoteurs/investisseurs. Une note d'information rédigée par les investisseurs/promoteurs peut déjà servir de base pour une évaluation préliminaire du risque. Toutefois, l'analyse détaillée du risque de crédit est effectuée au moyen d'une étude de faisabilité à présenter par les promoteurs/investisseurs, qui sert également de base pour l'évaluation du projet réalisée par la KfW sur place.

Ensuite, un concept de financement viable (y compris les sûretés à fournir) est élaboré avec les parties impliquées dans le projet. Dans certains cas, il peut être nécessaire de faire appel à des cabinets d'avocats spécialisés. Au-delà, la KfW examine également si et dans quelle mesure il est possible et judicieux de recourir à sa filiale DEG.

Les interlocuteurs en matière de crédit de promotion sont les différents départements régionaux de la KfW Banque de Développement, e-mail : info@kfw-entwicklungsbank.de